

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 07074
Numéro SIREN : 330 084 781
Nom ou dénomination : Informatique et Gestion France

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2021 sous le numéro de dépôt 90988

INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE (I.G.F)

Société à Responsabilité Limitée au capital de 39 636,74€

8/10 RUE DE LA VEGA – 75012 Paris

330 084 781 R.C.S. Paris

Rapport du Commissaire à la Transformation sur la Transformation de la Société à Responsabilité Limitée INFORMATIQUE ET GESTION France (I.G.F) en Société par Actions Simplifiée.
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DES ASSOCIES DU 30 juin 2021

INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE (I.G.F)

Rapport du Commissaire à la Transformation sur la Transformation de la Société à Responsabilité Limitée INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE (I.G.F) en Société par Actions Simplifiée.

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 2 mai 2021, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 31 mai 2021



Yohann SARFATI
Commissaire aux Comptes